LA POLITIQUE MUNICIPALE DE 2001 A 2006

Nouvelles Technologies à Paris

La Ville de Paris a lancé depuis 2001 un effort particulièrement important en matière de développement sur son territoire des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. La Ville s'attache à bénéficier de cette évolution pour améliorer l'efficacité administrative et pour faciliter les démarches des usagers tout en évitant les effets négatifs de ce que l'on appelle communément la « fracture numérique ». Elle s'emploie également à favoriser le déploiement des réseaux les plus performants offrant aux Parisiens la possibilité de bénéficier du « Très Haut Débit ».

MAIRIE DE PARIS

La Ville de Paris a lancé depuis 2001 un effort particulièrement important en matière de développement sur son territoire des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Aujourd'hui, plus de 70% des parisiens ont accès à Internet. Et 60% de ces internautes ont accès au haut débit. La Ville s'attache à bénéficier de cette évolution pour améliorer son efficacité administrative et pour faciliter la vie des usagers tout en évitant les effets négatifs de ce que l'on appelle communément la « fracture numérique ». Elle s'emploie également à faciliter le déploiement des réseaux les plus performants en offrant aux Parisiens la possibilité de bénéficier du « Très Haut Débit ». Cette volonté a été formalisée dans le programme PARVI (Paris Ville numérique) qui constitue le socle de l'action municipale dans le cadre des nouvelles technologies. Tous les secteurs d'activité sont concernés : services sociaux, vie associative, développement économique, scientifique, administration, citoyenneté, affaires culturelles, écoles, etc…

Le programme PARVI touche également à l'aménagement de la Ville et au prolongement de son héritage. La délégation « Nouvelles Technologies » créée en 2001 m'a été confiée par le Maire de Paris. Elle est chargée de coordonner et d'animer la mise en place de ce plan ambitieux dans lequel tous les services de la Ville sont impliqués. Si Bertrand Delanoë a souhaité ainsi mettre en avant ce domaine, c'est que la conscience existe au sein de l'équipe municipale de l'importance de ces nouveaux moyens de communication, mais aussi de leur interaction avec la dynamique de l'emploi dans la capitale. Cette plaquette détaille l'ensemble des initiatives prises par la Ville pour qu'à Paris, Nouvelles Technologies rime avec démocratie.

Plus de détails sur PARVI : www.economie.paris.fr

Danièle Auffray
Adjointe au maire de Paris chargée des nouvelles technologies et de la recherche
Conseillère de Paris du 14ème arrondissement

SOMMAIRE

I.

L'accès pour tous à Internet

1- Les Espaces Publics Numériques
2- Les Clubs Seniors
3- Liste des EPN

II.

Vers une administration électronique

1 - Services proposés aux particuliers sur paris.fr
2 - Services proposés aux professionnels sur paris.fr

III.

Pour le logiciel libre

IV.

Paris, ville numérique : le plan « Très Haut-Débit »

1- 80% des immeubles parisiens reliés en fibre optique en 2010 ?
2 - Assurer la couverture WIFI de Paris
3 - Des expérimentations originales
4 - Contre la fracture numérique

I -

L'accès pour tous à Internet

Qu'est-ce que les Nouvelles Technologies ? Pas si nouvelles que cela, maintenant qu'elles baignent notre quotidien, de l'enfant avec ses jeux en ligne, à l'entreprise où la connaissance de Word et d'Excel est devenue indispensable, à la grand-mère qui veut savoir ce que c'est (et parfois le sait mieux que nous).

Une grande majorité de Parisiens ont accès désormais à une connexion Internet. Le sort de ceux qui ne peuvent en bénéficier est d'autant plus injuste, car ils se voient privés d'un outil devenu essentiel, non seulement pour trouver du travail, mais aussi pour se distraire, s'informer, éduquer leurs enfants. L'enjeu est, ici et maintenant, que la « fracture numérique », fracture sociale supplémentaire, ne s'élargisse pas.

1 - LES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES

Pour rendre possible l'accès de tous aux Nouvelles Technologies, la délégation aux Nouvelles Technologies a mis en place depuis 2001, 15 « espaces publics numériques » (EPN) et va continuer son effort au rythme de deux nouveaux EPN par an. Ces EPN ont été créés en priorité dans les quartiers où il y en avait le plus besoin, en s'appuyant sur des centres sociaux, des centres d'animation pour les jeunes ou des associations qui avaient à la fois une implantation locale et une connaissance des nouvelles technologies.
Il s'agit de lieux d'accueil gratuits, sauf une participation annuelle symbolique, où ceux qui le désirent peuvent venir acquérir une formation aux outils multimédia, se faire ouvrir une boîte aux lettres, rédiger leurs CV, ou même accomplir leurs démarches administratives en ligne, etc…
Ainsi, un de ces EPN, dans le 13ème arrondissement, est dédié spécifiquement aux personnes handicapées, avec des logiciels adaptés. Un autre, à la Porte de Clignancourt, dans le 18ème arrondissement, offre la possibilité de suivre des formations à distance. Un troisième, qui ouvre en 2007 dans le 9ème arrondissement, accueille des associations dédiées à l'aide entre les générations.

Tous ces EPN sont fréquentés par des jeunes, des seniors, des personnes en recherche d'emploi, mais aussi par tous ceux qui veulent se mettre à niveau et découvrir le monde de l'Internet et du multimédia. En 2005, les EPN ont reçu plus de 120 000 personnes et organisé plus de 7 000 heures de formation.

2 - LES CLUBS SENIORS

La Ville de Paris favorise par ailleurs l'initiation des seniors à l'informatique et à Internet grâce à ses 19 Clubs Seniors équipés en ordinateurs. 2560 retraités y ont été accueillis en 2005. De nombreuses formations y sont organisées et rencontrent un large succès.

3 - LISTE DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN)

› 7 EPN dans les Centres sociaux (CS)

23 rue Mathis 75019 Paris (Tél. : 01 44 64 74 69)

Le site des sept centres sociaux

Sur le net : http://epn.centres-sociaux-paris.org/

CS La Clairière
60 rue Greneta 75002 Paris - Tél. : 01 42 36 82 46
Site : www.laclairiere.org - Courriel : centre.social@laclairiere.org

CS Espace 19 Multimédia
175 rue de Crimée 75019 Paris - Tél. : 01 40 38 12 47
Courriel : e19m@espace19.org

CS Belleville
15-17 rue Jules Romains 75019 Paris - Tél. : 01 40 03 08 82
Site : www.centre-social-belleville.ouvaton.org
Courriel : info@belleville-association.org

CS Relais Ménilmontant
85bis rue Ménilmontant 75020 Paris - Tél. : 01 47 97 62 81
Courriel : relais.menilmontant@wanadoo.fr

CS Espace Torcy (ENS)
2 rue de Torcy 75018 Paris - Tél. : 01 40 38 67 00
Courriel : epn@ensparis.fr

CS Le Picoulet
59 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris - Tél. : 01 48 06 70 31
Site : http://le.picoulet.free.fr - Courriel : le.picoulet@free.fr

CS Cefia
18 rue Jacques Kellner 75017 Paris - Tél. : 01 42 63 23 75
Courriel : cefia-dir@wanadoo.fr

› 8 EPN associatifs

La goutte d'Ordinateur
7 rue Léon 75018 Paris - Tel : 01 42 51 03 61
Site : www.gouttedordinateur.org (site en construction)
Courriel : gouttedordinateur@wanadoo.fr

AGECA
177 rue de Charonne 75011 Paris - Tél. : 01 43 70 35 67
Site : www.ageca.org - Courriel : ageca@ageca.org

LOREM
4 rue des Mariniers 75014 Paris - Tél. : 01 45 43 18 57
Site : www.lorem.org - Courriel : admin@lorem.org

MICROLITHE
59bis rue Olivier Métra 75020 PARIS - Tél. : 01 46 36 70 13
Courriel : microlithe@noos.fr

EPN 13.1 Les Olympiades
47 rue du Javelot - Immeuble Rome (Escalier 4) 75013 PARIS
Tél. : 01 45 70 75 32
Site : www.espaces-libres.net - Courriel : mehdi.serdidi@asts.asso.fr

EPN Bretagne
62 rue de Bretagne 75003 Paris - Tél. : 01 53 01 85 60
Courriel : fal_epn3@yahoo.fr

E-GENERATION, le P@t
4 passage du Poteau 75018 PARIS - Tél. : 01 42 52 46 78
Site : www.egeneration-org - Courriel : egeneration@egeneration.org

Centre d'animation Vercingétorix
181-183 rue Vercingétorix (angle rue Maurice Rouvier) 75014 PARIS
Tél. : 01 56 53 53 53
Site : www.vercin.net - Courriel : contact@vercin.net

› **1 EPN** en régie municipale

Quaiweb - Espace commerce et artisanat
47 quai de Seine et 47 rue d'Aubervilliers 75019 Paris -
Tél. : 08 70 71 67 88
Site : www.reseau2000.net - Courriel : réseau@reseau2000.net

› **1 EPN** inter-déficiences (premier espace public numérique « Cyber Base » parisien des personnes handicapées)

EPN Access-Site
13 place de Rungis 75013 PARIS (parking 44 rue des Longues Raies)
Tél. : 01 53 80 92 50
Site : www.access-site.fr - Courriel : contact@access-site.fr

II -

Vers une administration électronique

Une autre initiative que nous avons prise, outre de rénover en profondeur le site Internet de la Ville de Paris (il contient désormais plus de 60 000 pages et accueille plus de 600 0000 visiteurs par mois), a consisté à mettre en ligne tous les formulaires (et ils sont nombreux) que l'administration parisienne réclame à ses administrés.

Paris.fr propose ainsi aux usagers un guide des démarches, formalités et prestations nationales (de l'ordre de 1500 fiches) et parisiennes (de l'ordre de 150 fiches). Chaque fiche contient la description précise de la démarche, les formalités à effectuer, les pièces justificatives à fournir, les coordonnées utiles et, le cas échéant, le formulaire papier à télécharger. La rubrique « vos démarches » du site Paris.fr fait partie des 5 rubriques les plus fréquentées (32 000 visites/mois) et cette fréquentation est en progression. Notre ambition est de faciliter la vie des Parisiens en leur permettant notamment de procéder à toutes leurs démarches sur Internet d'ici la fin de la mandature.

1 - SERVICES PROPOSÉS AUX PARTICULIERS SUR PARIS.FR

Les inscriptions aux concours par Internet : le système d'inscription directe sur Internet aux concours de la Ville de Paris (ICINET) a été mis en ligne en mars 2002. La procédure mise en place à la Ville se distingue par son objectif « zéro papier » au bénéfice du candidat mais aussi de l'administration. Ce dispositif connaît un succès considérable puisque 37% des candidats s'étaient inscrits par Internet en 2003, 52% en 2004, et 57% depuis le début de l'année 2005.

La réservation des tennis par Internet : depuis septembre 2004 les amateurs de tennis peuvent procéder aux

réservations par Internet ou par téléphone, grâce à un serveur vocal interactif. Ils peuvent également recevoir des informations par SMS (par exemple l'indisponibilité d'un court pour cause de travaux). Depuis la mise en place du service, 86 098 joueurs se sont inscrits. Il y a en moyenne 18 625 réservations par mois. Le fait de faciliter les réservations a ainsi entraîné une progression significative de la fréquentation et du taux d'utilisation des cours municipaux.

La mise en ligne du catalogue des bibliothèques : le catalogue qui a été mis en ligne à l'automne 2004, donne accès à plus de 4,5 millions de notices d'objets détenus par les bibliothèques de la Ville. Plusieurs modes de recherche sont mis à la disposition des internautes. Chaque lecteur déjà inscrit dans une bibliothèque de la Ville peut consulter son compte personnel (objets prêtés, retard…). Le catalogue reçoit depuis septembre 2005, 60 000 visites en moyenne par mois (contre 48 000 visites en avril 2005) qui sont l'occasion de 25 recherches en moyenne à chaque visite.

Le calcul du quotient familial : pour aider les foyers à calculer leur quotient familial et donc le montant d'un certain nombre de participations familiales, une calculette disponible sur paris.fr leur permet de faire eux-mêmes les calculs. Ce module reçoit 1 000 visites mensuelles.

La simplification de la délivrance des actes d'état civil : chaque année, plus de 2 millions d'actes d'état civil sont délivrés à Paris. D'ores et déjà, les notices d'information sur les démarches relatives à l'état civil ainsi que le formulaire qui permet de demander un acte d'état civil ont été mis en ligne. En 2003, plus de 80 000 demandes d'actes avaient été commandées par Internet, et adressées par courrier aux demandeurs, dans l'attente d'une évolution des textes réglementaires en matière de signature électronique pour des actes authentiques. En 2004, le chiffre a été de l'ordre de 135 000 et il en 2005 il s'est établi légèrement au-dessus de 200 000. Afin de permettre le traitement complet de la demande d'acte de manière dématérialisée lorsque les textes juridiques le permettront, la Ville finit de procéder actuellement à la numérisation de la totalité de l'état-civil dans les mairies d'arrondissement.

2 – SERVICES PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS SUR PARIS.FR

Le paiement en ligne du stationnement pour les autocars : les sociétés d'autocars de tourisme ont la possibilité de payer par télépaiement (Internet) le prix du stationnement des cars dans les parkings de la Ville.

L'accès par Internet aux renseignements d'urbanisme : la rubrique « paris à la carte » permet une géo-localisation avec calcul d'itinéraire, d'un certain nombre d'équipements et monuments publics et permet de consulter les plans du PLU.

La mise en ligne des Déclarations d'Intention d'Aliéner : il s'agit, pour la quasi totalité des cas, s'agissant de la Ville de Paris, d'échanges entre les notaires (qui informent la Ville des projets de vente de biens immobiliers) et la Ville qui leur notifie sa décision de préempter ou non ces biens.

La dématérialisation des demandes de renseignements sur l'état du sous-sol.

La dématérialisation des marchés publics : la Ville a répondu, au 1er janvier 2005, aux obligations légales sur la dématérialisation des marchés publics. Depuis octobre 2005, une nouvelle application informatique permet une amélioration du dispositif : notamment, toute entreprise peut désormais, non seulement accéder au dossier de consultation de manière dématérialisée, mais aussi répondre de la même manière à un appel à concurrence lancé par la Ville ou le Département.

L'information sur les locaux disponibles : la Ville, qui diffuse déjà mensuellement et gratuitement, par courrier, par mail et sur paris.fr la liste des locaux disponibles situés en pied d'immeubles gérés par des bailleurs sociaux, ainsi que dans les pépinières, les incubateurs et les hôtels industriels.

III-

Pour le logiciel libre

Pour alimenter son site Internet et ses vingt sites d'arrondissements, la Ville de Paris a conçu en interne un logiciel libre appelé « Lutèce ».

Qu'est-ce que le logiciel libre ?

Il s'agit d'un grand débat pour savoir si les codes des logiciels dont nous nous servons tous les jours doivent rester la propriété des grands industriels ou être mis à la disposition de la communauté des informaticiens pour favoriser un développement coopératif. Pour sa part, la Ville de Paris a choisi avec « Lutèce » de jouer la transparence et plus d'une vingtaine de collectivités locales en France et à l'étranger ont adopté cet outil qui vise à démocratiser l'usage d'internet. En ce qui nous concerne, le besoin était bien réel et les 10 000 visiteurs qui passent en moyenne chaque mois sur chaque site d'arrondissement en témoignent.

De la même manière, nous avons décidé de soutenir l'industrie du logiciel libre qui occupe plus de 3 500 personnes aujourd'hui sur Paris, en organisant chaque année au Palais Brongniart, dans le 2ème arrondissement (l'ancienne Bourse), une journée internationale ouverte au public et consacrée à cette industrie. Au cours de cette manifestation intitulée « Paris, capitale du libre », des prix - les « Lutèce » - récompensent les initiatives et les créations les plus marquantes.

Enfin, à l'occasion de la modernisation de son équipement informatique, la Ville de Paris a adopté un Schéma directeur informatique. Ce Schéma prévoit notamment que d'ici 2008, les équipements informatiques de la Ville seront compatibles avec tous les systèmes d'exploitation et que la Ville pourra, si elle le veut, basculer totalement dans l'univers du Libre.

© DR

IV-

Paris, ville numérique : le plan « Très Haut-Débit »

Sur les 10,6 millions d'abonnés à l'ADSL en France, on évalue à 650 000 le nombre de connectés parisiens, soit sur les 1,1 million de logements habités, près de 60% de la population de la capitale (la moyenne nationale est d'environ 40%). Cela fait de Paris une des villes les plus connectées au monde avec une qualité d'infrastructures que beaucoup nous envient. La Ville n'entend pas en rester là, et souhaite accélérer le développement des nouveaux réseaux à Très Haut Débit, tant dans le domaine de la fibre optique que dans celui du WIFI. Il s'agit en effet de rendre accessible à tous les nouveaux usages que permettent ces réseaux.

Récemment, le Maire a annoncé sa volonté de faire de Paris une capitale à la pointe de la vie numérique, en favorisant le développement du très haut débit et d'un service Internet universel destiné au plus grand nombre de Parisiens. Le programme PARVI vient d'intégrer de nouvelles mesures concernant les infrastructures (Fibre optique et réseau sans fil), l'accès pour tous à Internet (ordinateurs et lieux de connexion) et enfin des nouveaux usages qui seront rendus possible par le déploiement de ces réseaux.

1 - 80% DES IMMEUBLES PARISIENS RELIÉS EN FIBRE OPTIQUE EN 2010 ?

La Ville de Paris va engager immédiatement une série d'actions qui favoriseront le déploiement des réseaux nouveaux et la mutualisation des infrastructures de fibre optique jusqu'aux particuliers pour que d'ici 2010, 80% des immeubles parisiens soient reliés en fibre optique.

Paris souhaite désormais intégrer dans les aménagements à venir la problématique du très haut débit, dans ses zones d'activité comme dans les constructions dont elle a la maîtrise d'œuvre.

- Intégrer dans l'aménagement des territoires de projets parisiens le développement de la fibre optique, cela afin de faciliter son déploiement. Édicter des règles de réserves et de partages imposés aux aménageurs, pour renforcer la mutualisation et éviter une appropriation exclusive de certaines infrastructures télécoms par des opérateurs. La méthode arrêtée pourra être proposée ensuite à l'ensemble des opérations urbaines sur Paris

- Créer un label « Immeubles intelligents de Paris » : il s'agit de pré-équiper tous les nouveaux bâtiments ou équipements construits par la Ville en infrastructures neutres, gaines ou fibres. De nouveaux usages pourront ensuite être développés grâce à ces infrastructures innovantes (éducation, télé médecine…)

2 - ASSURER LA COUVERTURE WIFI DE PARIS

Le WIFI gratuit :

La Ville souhaite garantir aux Parisiens un accès Internet gratuit et de qualité à certains endroits précis de la capitale. La loi (article L1425-1 du CGCT) autorise une Collectivité locale à proposer un service directement aux usagers uniquement lorsqu'une insuffisance de l'initiative privée est constatée. 400 points seront développés avec deux objectifs : créer un nouvel art de vivre dans ces espaces publics et favoriser l'accès à Internet au plus grand nombre de Parisiens et usagers de la Ville (touristes, acteurs

économiques…). Ces points seront déployés à la suite d'un appel d'offre à partir de mars 2007.

- Les sites visés (liste non exhaustive) :
  200 jardins et squares parisiens connectés
  Les 63 bibliothèques actuelles (plus celles à venir)
  Les 2 médiathèques en cours de construction (15e et 20e arrondissements)
  Les 20 mairies d'arrondissement
  Les 20 maisons d'association (18 déjà ouvertes fin 2006)
  Les 5 maisons de l'emploi et du Développement Économique
  La maison des initiatives étudiantes
  Des centres sociaux et des centres d'animations
  Certaines places parisiennes comme le parvis de l'Hôtel de Ville
  La salle du Conseil de Paris
  Des cafés associatifs, notamment dans les quartiers populaires parisiens

La couverture intégrale de Paris

Pour accélérer l'implantation de couvertures hertziennes (WIFI Wimax, 3G…), la Ville va permettre l'accès à des points stratégiques (immeubles municipaux, lampadaires, kiosques, autres mobiliers urbains) aux opérateurs qui le souhaitent. Plusieurs d'entre eux ont des projets d'installation de réseaux hertziens, ils pourront le faire rapidement. Ceci permettra à Paris d'avoir un ou plusieurs réseau(x) hertziens complet(s) et de grande qualité d'ici la fin 2007. Ce sera, pour une grande capitale, une 1ère mondiale.

Le nouveau mobilier urbain intelligent en cours d'élaboration (marché couplé vélo en libre service / affichage urbain / Panneaux lumineux) intégrera une servitude technique réservée à la Ville permettant notamment d'installer des antennes WIFI.

3 - DES EXPÉRIMENTATIONS ORIGINALES

Paris est aussi un lieu d'expérimentation des nouvelles technologies et des nouveaux usages. La Ville accompagne, en partenariat avec d'autres acteurs (dont la Région) les centres de recherche et les entreprises qui lancent des expérimentations innovantes sur ces questions. La couverture en WIFI pour les étudiants de Jussieu avait déjà été soutenue par la Municipalité. L'expérience menée par la mairie du 3e d'offrir un accès WIFI gratuit sera étendue grâce à un partenariat avec la société Météor Networks.

Montorgueil : le premier quartier numérique parisien

Offrir du WIFI gratuit à tout un quartier pour en mesurer les effets sur les Parisiens, les touristes, les commerçants, les entreprises, tel est le projet initié par l'association Silicon Sentier (fédération de 100 entreprises innovantes à Paris) par les sociétés FON et ERENIS, avec le soutien de la Région Ile-de-France, de la mairie du 2e et de la Ville de Paris. Une offre de WIFI gratuite ouverte à tous pour tester les nouveaux usages, encourager les expériences dans le quartier, les étudier pour tirer les leçons pour extension.

Un labo des nouveaux usages dans le Nord Est parisien

Permettre aux PME et aux grands groupes installés à Paris de tester les nouveaux usages de la mobilité grâce à la mise en place d'un réseau dans le Nord Est Parisien (40 000 foyers couverts), c'est l'ambition d'un des projets du Pôle de Compétitivité Cap Digital.

La Ville de Paris finance (1,6 M€) cette initiative qui va offrir un accès à Internet à très haut débit avec une technologie inédite. Un panel de 300 foyers parisiens devrait tester les nouveaux usages inventés par les sociétés parisiennes. Ce réseau est développé par l'entreprise Blu Wan grâce à l'utilisation de techniques satellitaires.

Paris se doit de soutenir l'industrie du contenu numérique (audio-visuel, jeux vidéos, éducation, moteur de recherche…), qui renforce la compétitivité de la capitale et de sa région. Les entrepreneurs parisiens ont besoin de la reconnaissance d'un « Made in Paris - Ile de France » au niveau international dans le domaine de la vie numérique. C'est la mission du pôle de compétitivité Cap Digital.

4 - CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Offrir 5 000 ordinateurs aux Parisiens chaque année

Le parc des ordinateurs de la Ville est renouvelé tous les 3 ans. La Ville s'engage à reconfigurer 5 000 ordinateurs par an, les équiper en logiciels libres, pour les confier ensuite à des associations qui les donneront aux Parisiens qui en ont le plus besoin. Les reconfigurations de ces ordinateurs sont réalisées par des structures d'insertion de personnes handicapées.

Favoriser des offres à très bas prix dans le parc social

Au-delà de la possession d'un ordinateur, il faut aussi accéder à Internet. Les opérateurs, désireux d'équiper en Très Haut Débit les immeubles sociaux, se verront inciter à offrir des offres à très bas prix dans le parc social.

Développer l'utilisation des sites en .fr

Afin de favoriser les usages créatifs et démocratiques d'Internet, la Ville de Paris s'est rapprochée de l'AFNIC, l'organisme d'information et de gestion des noms de domaine en .fr (France) pour offrir aux Parisiens la possibilité de développer leur présence et leur identité sur le web.

La Ville va mettre en ligne sur son site paris.fr les liens avec les bureaux d'hébergement sélectionnés par l'AFNIC et offrant aux internautes de la capitale un « package » comprenant leur propre nom de domaine, type www.jaimeparis.fr, d'une adresse type monnom@jaimeparis.fr, indépendante de celle fournie par les fournisseurs d'accès, d'un hébergement et d'outils de créations de sites ou de blogs pour un abonnement annuel ne dépassant pas 10€.

Contact :
Danièle AUFFRAY
Tél : 01 42 76 69 04
9, place de l'Hôtel de Ville
75004 Paris
Mél : celine.leroy@paris.fr

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Pour toute information
paris info Le 3975* Paris.fr
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

© Photos : DGIC /Mairie de Paris - Conception S. Pons - Septembre 2006